

Génie civil et construction option ingénierie urbaine

RNCP3196 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	230
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université d'Artois

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ces professionnels de la gestion des eaux travaillent dans les collectivités locales, les entreprises de travaux publics ou chez les concessionnaires. Spécialistes de l'alimentation en eau potable : ils prévoient les besoins de la population, fixent les prix, assurent la production, la distribution et le contrôle de l'eau potable. Spécialistes de l'assainissement, ils conçoivent, dimensionnent, réalisent et maintiennent les réseaux d'évacuation et de traitement des eaux usées. Ils analysent la qualité des eaux de pluie et, selon les cas, facilitent leur rejet ou assurent leur traitement dans des bassins ou dans des stations d'épuration. Les eaux pluviales peuvent être réutilisées, pour l'arrosage des jardins par exemple.

Ces professionnels élaborent des appels d'offres ou y répondent. Ils gèrent des projets (agrandissement de réseau, mise en place d'une station d'épuration, identification d'un nouveau site d'extraction d'eau potable). Ils utilisent des logiciels spécialisés et les SIG (systèmes d'information géographique) qui permettent de visualiser les réseaux, de les contrôler à distance et de simuler leur extension.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ils travaillent dans une collectivité ou dans des entreprises de travaux publics ou chez des concessionnaires.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre au métier suivant : - Chef de projet en gestion des eaux

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-artois.fr/francais/port1024/index1024.htm>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3196/>